



Augmentation des frais notariés apres signature définitive

Par hiwaf, le 09/09/2009 à 16:33

Bonjour,

Après acquisition d'un bien immobilier fait devant Notaire, et donc après signature, règlement des frais notariés, etc... je reçois une simple lettre du même notaire me demandant 300 Euros supplémentaires, pour la simple raison que les frais engagés ont été supérieurs à ce qu'il m'avait demandé lors de l'achat.

Evidemment je ne vais pas payer. Quels risques est-ce que je cours? Peut-il d'une manière ou d'une autre m'imposer ce règlement? Est-ce que cette démarche est légale?